

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 05 MARS 2010 A 18H30 – SALLE VOLTAIRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19H40.

Appel à l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Claude LEON, Françoise ADELINO, Michel GRANIER, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Pascale GREGOGNA, Gérard BEL, Gérard ARNAL Moufida LEURELE (adjoints) – Patricia MARTIN, Alain BONAFoux, Danielle SAGOLS, Max SAVY, Claudie MINGUEZ, Michel SALA, Nadine DESPRETZ, Youcef EL AMRI, Maria-Ange PALAMARA MILESI, Jean-Louis BONNERIC, Yannick COQUERY, José DANTAS, Yvette RASTOUL, Loïc LINARES, Carine ANDRE, Olivier LAURENT, Audrey POILLY-GENOUD, Christian ROGER, Jacqueline LICALSI, Daniel COMBETTES, Martine MALPIECE (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Sabine KOLOSKOFF (procuration à José DANTAS) ; Georges HERNANDEZ (procuration à Olivier LAURENT) ; Michel FERRIER (procuration à Martine MALPIECE).

ABSENTE EXCUSEE : Florence LUIS CASSAR.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de monsieur le maire, madame Moufida LEURELE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010.**

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 25 janvier 2010.

En l'absence de remarque, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès verbal du conseil du 25 janvier 2010.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'orientation budgétaire – Budget principal 2010.
2. Débat d'orientation budgétaire - Budget annexe du port de plaisance 2010.
3. Demandes de subvention pour les travaux de création de deux courts de tennis en terre battue synthétique.
4. Demandes de subvention pour la réalisation d'un espace multisports – quartier Calmettes.
5. Demandes de subvention pour les travaux d'enlèvement des galets sur la plage.
6. Avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire prescrivant à la société GDH la mise en œuvre de mesures de maîtrise du risque.
7. Demande de tierce expertise au soutien des travaux du Comité local d'information et de concertation (CLIC).
8. Observations sur la composition des collègues exploitants et salariés et proposition de nomination d'un représentant de la ville au comité local d'information et de concertation.
9. Transfert de l'amodiation du lot 1 B de la zone technique du port de plaisance de Frontignan.
10. Autorisation de sous amodiation de la parcelle 1 A de la zone technique du port de plaisance de Frontignan.
11. Dépôt de la déclaration préalable des travaux en vue du transfert des locaux de l'état civil au rez de chaussée de la Maison Voltaire.
12. Dépôt de la demande de permis de démolir et de la déclaration préalable de travaux en vue du projet de restauration du centre de loisirs les Mouettes.
13. Convention tripartite entre la Mission local d'insertion des jeunes du bassin de Thau, la S.C.O.P. Passerelles et la Ville de Frontignan dans le cadre du chantier de rénovation du centre de loisirs les Mouettes.
14. Adhésion de la commune pour l'année 2010 au réseau associatif des villes du vin (RAVIVIN).
15. Questions diverses.

1. Débat d'orientation budgétaire – Budget principal 2010.

Rapporteur : Pierre Bouldoire.

Il est proposé d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire 2010 du budget principal de la Ville en exposant en premier lieu les **résultats provisoires** de la gestion de l'exercice 2009.

1. Budget principal : analyse de la gestion 2009 :

Dans un contexte économique difficile pour l'économie nationale, la Ville conformément aux engagements pris lors de la discussion budgétaire en 2009 s'est mobilisée pour rationaliser ses moyens de fonctionnement, continuer de répondre au mieux aux attentes de la population et dégager des marges financières pour préserver sa capacité à investir. Ces engagements se sont traduits par:

- 1°/ une politique d'amélioration de l'accueil dans les services publics communaux : mise en place de guichets uniques à destination de la population, déplacements et réorganisations de certains services (service éducation, services techniques, régies financières,) ;
- 2°/ des recherches de synergies inter-services pour améliorer l'efficacité des politiques mises en oeuvre (réorganisation du pôle développement local, mutualisation des expertises et des expériences au travers du CLSPD et des actions « politique de la ville ») ;
- 3°/ la mise en oeuvre de la politique de développement durable portée par la Ville qui s'est exprimée par des actions menées au quotidien en matière de recherche d'économies dans les domaines aussi variés que la gestion des consommables (papier imprimerie, fournitures de bureau...), la gestion des fluides (programme de recherche de fuites et d'économies d'eau) et des économies d'énergie (éclairage public, chauffage..). Les effets de certaines de ces actions se retrouveront notamment sur le budget 2010 dans le chapitre 011.
- 4°/ un effort constant de maîtrise de la masse salariale puisque la ville a maintenu ses dépenses en deçà de sa prévision budgétaire initiale en ne réalisant en 2009 que 1,7% d'augmentation de sa masse salariale ;
- 5°/ une politique d'achats offensive qui a permis grâce à des mises en concurrence régulières de ses fournisseurs d'obtenir les meilleurs rapports qualité prix. Ainsi, à titre d'exemple, la consultation lancée par la ville courant 2009 sur ses contrats d'assurance permettra en 2010 de réaliser une économie de près de 50.000 € (environ 30% du total des contrats).
La Ville a même décidé de maintenir en 2009 le seuil interne de consultation pour ses achats à 4.000 € HT alors qu'un décret de décembre 2008 augmentait ce seuil obligatoire à 20.000 € HT. Ce dernier décret vient d'ailleurs d'être annulé par un arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010 pour méconnaissance des principes d'égalité à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

La majorité de ces actions trouvent leur traduction comptable dans les éléments chiffrés ci-après, d'autres impacteront plus largement le budget 2010

1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT : Résultats provisoires 2009

<u>Tableau 1</u>	<u>EUROS</u>
- Prévisions budgétaires 2009	
Dépenses (virement de la section de fonctionnement inclus)	29 297 336
Recettes (résultat antérieur inclus : 1 399 623)	29 297 336
- Réalisations de l'exercice 2009	
Dépenses	27 851 753
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	28 976 141

Les engagements de dépenses non soldés, rattachés à l'exercice 2009 s'élèvent à 662 010 €. Ils sont intégrés dans le montant des dépenses réalisées au cours de l'exercice.

<u>Tableau 2</u>	<u>EUROS</u>
- Résultat net pour l'exercice 2009	1 124 388
- Résultat antérieur reporté	1 399 624
- Résultat cumulé 2009 avec reprise du solde antérieur	2 524 012

1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT : résultats provisoires

<u>Tableau 3</u>	<u>EUROS</u>
- Prévisions budgétaires 2009	
Dépenses (avec reprise du résultat d'investissement reporté et reports)	17 966 271
Recettes (avec virement de la section de fonctionnement et reports)	17 966 271
- Réalisations de l'exercice 2009	
Dépenses (hors reprise du résultat antérieur)	10 889 139
Recettes	12 155 195
- Résultat net pour l'exercice 2009	1 266 056
- Résultat antérieur reporté	-1 621 581
- Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	-355 525

<u>Tableau 4</u>	<u>EUROS</u>
Résultat global de la gestion 2009 sans reprise des soldes antérieurs :	
- Fonctionnement	1 124 388
- Investissement	1 266 056
	2 390 444
Résultat global de la gestion 2009 avec reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	2 524 012
- Investissement	- 355 525
	2 168 487

Le montant des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2010 s'élève à 3 750 539 € en dépenses et 3 699 561 € en recettes. Le déficit d'investissement comprenant le déficit des reports de 406 504 € sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Fort de ces constatations, il convient d'exposer les orientations budgétaires pour l'exercice 2010

2. Orientations budgétaires de la section de fonctionnement pour l'année 2010 :

Compte tenu de la date d'examen du débat d'orientation budgétaire, la Ville ne détient pas à ce jour la totalité des informations financières en provenance des services de l'Etat. Ce débat est donc construit sur des prévisions que les services financiers de la ville ont tenté d'estimer le plus finement possible.

2.1 Environnement économique et institutionnel:

Les collectivités locales, comme les autres acteurs économiques, évolueront cette année encore dans un contexte économique dégradé.

Parallèlement, l'Etat cherchant à trouver des marges budgétaires pour financer son déficit abyssal, continue à dégrader par touches successives les finances des collectivités locales qui, elles, à l'inverse, se doivent de respecter un strict équilibre budgétaire.

Pour atteindre son but, l'Etat a engagé la réforme portant suppression de la taxe professionnelle qui va pénaliser lourdement l'investissement public en lui substituant une recette peu dynamique, non garantie dans le temps, et a mis en débat le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales.

D'autre part, la hausse prévisionnelle de l'inflation prévue dans le cadre de la loi de finances 2010 est fixée à 1,2% et servira à l'indexation des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

C'est dans cette conjoncture économique peu favorable que les principes et objectifs de bases servant au débat d'orientation budgétaire 2010 sont proposés au conseil municipal.

2.2 Les objectifs pour 2010

Malgré le contexte général, ce projet de budget 2010 confirme la volonté des élus de la ville de poursuivre la rationalisation des moyens et de répondre au mieux aux attentes de la population :

- 1/ En maintenant l'effort de structuration et d'amélioration de la qualité de l'accueil dans les services publics communaux : Projet de déplacement et de modernisation des services de l'état civil qui doivent s'adapter et répondre aux enjeux de dématérialisation de certaines formalités (passeport biométrique, carte nationale d'identité..), amélioration des conditions d'accueil du service jeunesse et du Point information jeunesse,
- 2/ En répondant aux aspirations des Frontignanais et La peyradois en matière de sécurité et de tranquillité publique par un plan pluriannuel de renforcement des moyens : Sans s'immiscer dans des opérations de maintien de l'ordre qui relèvent des forces de police de l'Etat, l'accent sera mis à partir de cette année sur le renforcement des moyens de la police municipale : recrutement de 2 policiers municipaux et de 2 agents de surveillance de la voie publique supplémentaires, ouverture d'un poste de police de proximité sur le quartier de la Peyrade, amplitudes horaires allongées en soirée dès le printemps 2010, engagement de réflexions sur des actions de prévention de délinquance à conduire avec l'Etat et les différents partenaires dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,
- 3/ En maintenant un bon niveau d'investissement afin de conforter l'effort entrepris depuis plusieurs années pour proposer des équipements communaux permettant de répondre aux aspirations du plus grand nombre notamment, dans le domaine des politiques éducatives et sportives. Parmi les actions significatives on peut citer : les terrains d'entraînement en gazon synthétique, les études sur la restructuration des écoles des Lavandins, la restauration du centre de loisirs municipal des Mouettes pour offrir aux enfants de la commune un lieu adapté aux activités de détente et d'animation proposées par la ville.
- 4/ En améliorant le cadre de vie des habitants. Parmi les actions les plus significatives on peut citer : la poursuite du plan voirie, l'engagement de la deuxième tranche des travaux du boulevard urbain – avenue des vigneron qui devrait débuter à l'automne prochain, et le lancement de la première tranche des travaux d'aménagement de l'éco- quartier des Pielles,

Enfin, comme l'année dernière, la Ville maintiendra son effort pour contenir les dépenses de fonctionnement et en particulier celles de la masse salariale.

Cet effort de redéploiement des moyens associé à une gestion budgétaire rigoureuse, devrait lui permettre cette année encore de maintenir un très bon niveau d'investissement permettant ainsi de participer de manière notable au soutien de l'économie et de l'emploi locaux.

Enfin, fidèle à son engagement, la Ville déploiera une politique fiscale juste et équilibrée permettant à la fois de ne pas fragiliser les familles installées sur la commune tout en garantissant un niveau de services correct à la population et un programme d'investissement ambitieux.

2.3 Les dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses font l'objet d'un suivi de gestion attentif et rigoureux qui permet à la ville de limiter ou de réduire leur évolution.

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2009	BP 2010
011	Charges de gestion générale	5 038 536	4 842 777
012	Charges de personnel	15 716 400	16 160 000
023	Virement à la section d'investissement	602 528	2 267 507
042	Dotations aux amortissements et provisions	634 894	471 000
65	Autres charges de gestion courante	5 624 057	5 037 634
66	Charges financières	1 255 000	1 053 000
67	Charges exceptionnelles	424 971	198 200
68	Dotations aux provisions	950	
		29 297 336	30 030 118

2.3.1 Les dépenses à caractère général : (chapitre 011)

La commune parvient à réduire ses dépenses de fonctionnement d'environ 195.000 € tout en assurant les services rendus à la population.

Elles sont évaluées à 4.842 777 €, en diminution de près de 4% par rapport au Budget 2009.

Cette baisse traduit financièrement les efforts réalisés notamment en matière de politique de maîtrise des fluides, d'économies d'énergie et de maîtrise des coûts de fonctionnement en général comme la réduction d'environ 50.000 € des contrats d'assurance de la ville, la réduction des dépenses en matière de supports de communication et de fournitures administratives diverses.

2.3.2 Les charges de personnel : (chapitre 012)

Les dépenses de personnel devraient s'établir à 16 160 000 € en 2010 contre 15 716 400€ prévues en 2009, soit une augmentation limitée à 2.82%.

Après la politique de titularisation des emplois précaires menée ces dernières années, la commune s'est engagée dans la stabilisation de ses dépenses de personnel sans pour autant réduire le niveau de service rendu à la population. Ainsi, cette année comme indiqué précédemment, l'accent est mis sur le renfort des effectifs de la police municipale par 4 agents supplémentaires.

Cet effort de stabilisation est d'autant plus notable que la ville a maintenu en 2009 ses dépenses en deçà de la prévision en ne réalisant que 1.70% d'augmentation, une des plus basses augmentations depuis une vingtaine d'années mis à part les années 2002 et 2003, années de transfert des services d'incendie et de secours au Département et des services de la petite enfance au CCAS.

2.3.3. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Il augmente de façon spectaculaire d'environ 62% (hors opérations de régularisation comptable liée à la compétence éclairage public du SIVOM). Ce résultat remarquable témoigne de la sincérité et de la bonne exécution du budget 2009. Cumulé à l'autofinancement annuel, il permettra d'afficher un très bon niveau d'investissement en 2010.

2.3.3 Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 042)

Cette inscription est générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement de l'actif de la ville.

2.3.4 Autres charges de gestion courante : (chapitre 65)

Ce chapitre comptabilise les contingents et participations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, les subventions de fonctionnement aux établissements administratifs rattachés notamment la Caisse des Ecoles, l'Office de Tourisme, le CCAS, la participation au SIVOM, les subventions aux associations et les admissions en non valeur).

A ce stade de la préparation budgétaire, la prévision 2010 de ce chapitre s'élèverait à 5 037 634 € en baisse de 10.42% par rapport à l'exercice 2009.

Cette différence s'explique par la reprise en fonctionnement, l'année dernière, des remboursements cumulés depuis 12 ans de la participation concernant les travaux d'investissement sur l'éclairage public payés jusqu'alors en section d'investissement.

On note toutefois une augmentation de la participation de la ville au CCAS, celui-ci ayant jusqu'à maintenant, absorbé sur ses excédents le coût de la crèche Roger Michel sur le quartier de la Peyrade.

2.3.5 Charges financières : (chapitre 66)

Elles s'élèvent en 2010 à 1 053 000€ et recouvrent notamment :

- les intérêts des emprunts
- les intérêts courus non échus et la contrepassation de 2009
- les autres dépenses de ce chapitre sont prévues pour couvrir d'éventuels frais divers sur emprunt. (frais de dossiers).

Elles sont en diminution d'environ 202 000 € par rapport à 2009 et sont globalement liées à la fluctuation des taux d'emprunt et au vieillissement de la dette.

2.3.6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles comprennent des annulations de titres liées à des opérations privées d'urbanisme abandonnées par leurs promoteurs, la participation de la ville au budget du port de plaisance pour la prise en charge des dépenses des postes à quai des pêcheurs, et la subvention d'équilibre prévisionnelle pour le Cinémistral.

Elles sont en baisse d'environ 227.000 € en 2010 car la ville n'a plus, à partir de cette année, à équilibrer le budget prévisionnel de la ZAC des Pielles par sa participation financière. En effet, comme cela a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal, la Ville prend en charge directement sur son budget, les travaux de réalisation du réseau pluvial primaire traversant ce futur quartier et dont la dépenses n'est donc plus affectée au budget de la ZAC qui diminue d'autant.

2.4. Les recettes de fonctionnement :

Voici exposé ci-après les orientations de la section de fonctionnement sans reprise des soldes antérieurs :

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2009	BP 2010
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 399 623	2 117 507
013	Atténuation de charges	766 000	790 360
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	473 894	380 565
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	706 700	648 300

73	Impôts et taxes	17 630 000	18 105 000
74	Dotations et participations	7 703 200	7 453 440
75	Autres produits de gestion courante	548 598	534 946
77	Produits exceptionnels	69 321	
		29 297 336	30 030 118

2.4.1 **Excédent de fonctionnement reporté** (chapitre 002)

D'un montant de 2 117 507 € et en nette progression, il reflète la saine gestion des années précédentes.

2.4.2. **Atténuation de charges** (chapitre 013)

Il s'agit du remboursement de tout ou partie des traitements des agents de la ville intervenant soit dans le cadre statutaire par les diverses assurances (maladie, accident du travail...), soit dans le cadre des aides en faveur des emplois aidés.

2.4.3. **Opérations d'ordre de transfert entre section** (chapitre 042)

Il s'agit notamment de travaux réalisés en régie et de différentes opérations comptables n'appelant pas de commentaires particuliers

2.4.4 **Produits des services, du domaine et ventes diverses** (chapitre 70)

Il s'agit d'une inscription prudente liée aux ventes de services et produits divers que devrait réaliser la ville en 2010 (restauration scolaire, cimetières, redevances péri-scolaires...)

2.4.5 **Impôts et taxes** (chapitre 73)

L'équilibre budgétaire en 2010 serait trouvé grâce à une progression limitée à 2% des taux d'imposition, confortant ainsi la politique de stabilisation des taux engagée sur la Ville depuis plusieurs années malgré la stagnation ou la réduction des dotations et compensations d'Etat qui se poursuit cette année encore comme nous le verrons plus loin.

Parallèlement, la commune propose de maintenir les abattements fiscaux existants sur la taxe d'habitation afin de favoriser une politique sociale en faveur des familles, et ceci dans un contexte où toutes les villes proches à l'image de Sète, Agde ou Béziers, les ont supprimé.

2.4.6. **Les dotations et participations** : (chapitre 74)

Comme toujours en cette période, les dotations et compensations en provenance notamment de l'Etat ne sont pas connues précisément. Elles devraient s'élever à 7 453 440 € contre 7.703.200 € en 2009, soit une baisse prévisionnelle globale, toutes dotations confondues d'environ 250 000€.

En effet cette année, comme l'indique la loi des finances, l'enveloppe normée de tous les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales serait majorée de 1,2 %, comme l'inflation prévue pour 2010.

Au sein de cette enveloppe globale, la dotation globale de fonctionnement aurait dû être maintenue à ce niveau mais par dérogation celle-ci n'augmentera que de 0,6%. Le complément de garantie au sein de cette dotation baisse également de 2% comme l'année dernière.

Les compensations fiscales ou variables d'ajustement pourraient être en baisse de 6.5%, baisse à cumuler aux taux des années précédentes.

L'augmentation prévisionnelle de la dotation globale forfaitaire est due essentiellement à l'augmentation de la population, et donc au seul dynamisme propre à la commune. Sans cette évolution, l'augmentation se situerait bien en dessous de l'inflation.

2.4.7 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

La prévision est stable par rapport à 2009 avec un inscription de 534 946 €. Il s'agit pour l'essentiel des recettes de locations à des tiers du patrimoine communal.

2.4.8 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Compte tenu de leur caractère difficilement prévisible, il n'est pas prévu d'inscription en 2010.

3. Les orientations budgétaires de la section d'investissement pour l'année 2010 :

3.1 Les recettes d'investissement (hors reports)

Elles s'établissent comme suit :

chapitres	RECETTES	BP + DM 2009	BP 2010
021	Virement de la section de fonctionnement	602 528	2 267 507
024	Produits de cessions d'immobilisations	-91 400	350 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	634 894	471 000
10	Dotations et fonds divers de réserves	2 130 052	1 406 504
13	Subventions d'investissement	644 447	2 266 258
16	Emprunts et dettes assimilées	9 939 170	7 200 000
		13 859 691	13 961 269

3.1.1 Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Comme développé précédemment au chapitre 023 de la section de fonctionnement, celui-ci s'est nettement amélioré entre 2009 et 2010 pour s'établir à 2 267 507€.

3.1.2 Produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024)

D'un montant de 350 000 €, il s'agit de cessions de parcelles foncières à Thau Agglomération pour réaliser la plateforme de déchets verts, et d'une parcelle de terrains située à Horizons Sud à une entreprise.

3.1.3 Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)

C'est la contrepartie des opérations réalisées en section de fonctionnement au compte 042 et relatives principalement aux opérations réalisées en régie par les services de la ville.

3.1.4 Dotations et fonds divers de réserves (chapitre 10)

Ce compte comprend le FCTVA, la taxe locale d'équipement et le compte de réserve qui sert à couvrir le déficit d'investissement 2009 y compris les reports.

3.1.5 Subventions d'investissement (chapitre 13)

Il s'agit notamment des subventions d'équipement à hauteur de 2.143.800 € provenant des partenaires financiers associés aux opérations d'investissement 2010 comme le Département, la Région, la Caisse d'allocations familiales, Thau Agglomération ou l'Etat. On y trouve également les amendes de police à hauteur de 122 458 €.

3.1.6 **Emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16)

Cette inscription correspond à l'emprunt prévisionnel 2010 d'un montant de 2.200.000 €. Ainsi, la Ville n'empruntant que le montant du capital d'emprunt remboursé dans l'année, elle contrôle son niveau d'endettement et maintient une politique d'investissement dynamique.

On y trouve également les opérations relatives aux emprunts « revolving » qui s'équilibrent en dépenses et recettes à hauteur de 5 000 000 €.

3.2. Les dépenses d'Investissement (hors reports)

Elles s'établissent comme suit :

chapters	DEPENSES	BP+DM 2009	BP 2010
001	Résultat d'investissement reporté	1 621 581	355 526
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	473 894	380 565
16	Emprunts et dette assimilées	9 200 000	7 200 000
20	Immobilisations incorporelles	120 000	32 000
204	Subventions d'équipements versées	10 000	
21	Immobilisations corporelles	100 000	220 000
27	Autres immobilisations financières	13 328	
	Opérations diverses	3 412 417	5 722 200
		14 951 220	13 910 291

3.2.1 **Résultat d'investissement reporté (chapitre 001)**

Il s'agit d'une mécanique comptable liée à l'obligation de non-réalisation du virement prévisionnel.

3.2.2 **Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)**

Il s'agit d'opérations d'ordre liées aux mécanismes de prise en compte budgétaire des travaux réalisés en régie comme décrit précédemment. Elles s'élèvent à 380 565 €.

3.2.3 **Emprunts et dette assimilées (chapitre 16)**

Cette inscription correspond au montant prévisionnel du remboursement du capital des emprunts pour 2010 (2 200 000 €) ainsi que les opérations d'emprunt Révolving équilibrées en dépenses et recettes à 5 000 000€.

3.2.4 **Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Il s'agit d'une inscription d'un montant de 32 000 € correspondant aux études techniques et juridiques réalisées dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune.

3.2.5 **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Cette inscription permettra d'acquérir divers terrains liés à la protection de l'environnement et à la maîtrise foncière de la ville notamment en lien avec le nouveau périmètre d'intervention foncière arrêté par le conseil municipal. L'inscription proposée est de 220.000 €.

3.2.6. **Opérations prévisionnelles d'investissement :**

Les dépenses d'équipement 2010 s'élèvent à environ **5 722 200 €**, en progression significative par rapport à 2009 où leur montant étaient de 3 655 745 €.

Ces inscriptions sont réparties comme suit :

- 360 000€ pour les travaux d'entretien et d'amélioration du cadre de vie

* Travaux de Voirie, espaces publics..... 260 000 €

Ces travaux permettront de conduire les opérations de renouvellement de mobilier urbain, d'enlèvement des galets sur la plage, d'amélioration des chemins ruraux dans le vignoble, de conduire des opérations d'accessibilité aux personnes handicapées et de réaliser un agospacespace dans le quartier Calmettes.

* Travaux d'entretien du réseau pluvial..... 50 000 €

Cette inscription permettra de réaliser des opérations d'extension et de gros entretien du réseau pluvial communal

* Travaux d'entretien de l'éclairage public..... 50 000 €

Dans le cadre de sa politique d'économies d'énergie et de développement durable, la ville poursuivra son plan de remplacement de matériel vétuste par du matériel performant au plan énergétique (port de plaisance notamment)

- 4 007 200 € pour les travaux d'aménagement et de requalification des espaces publics

* Boulevard urbain central 2^e phase-Avenue des Vignerons 2 057 200 €

* Création de 2 terrains synthétiques stade Lucien Jean..... 1 630 000 €

* Plan voirie..... 200 000 €

Seraient ainsi réalisés : la sécurisation de carrefours sur la route de Balaruc à la Peyrade, la réfection partielle de la chaussée rue de la Pinède, la réfection d'une partie des trottoirs au Mas de Chave et la mise en place de bornes minutes place de l'Hôtel de ville

* Etude pour réalisation du réseau pluvial primaire quartier des Pielles 120 000 €

- 1 025 000 € pour les opérations d'équipement public

* Réhabilitation du centre loisirs des Mouettes 1^{ère} tranche..... 400 000 €

* Travaux de restauration de l'église St Paul 2^e tranche..... 200 000 €

Il s'agira principalement de conduire la mise hors d'eau de la sacristie

* Travaux divers d'entretien de bâtiments communaux 425 000 €

Cette inscription permettra notamment d'engager la rénovation des courts de tennis de Frontignan, de réaliser les travaux d'aménagement du rez de chaussée de la maison Voltaire dans le cadre de l'installation des services Etat civil et du service Jeunesse/PIJ, et de conduire divers travaux d'entretien de mise en peinture dans les écoles et les divers bâtiments communaux

- 330 000 € d'achat de matériel, mobilier et de véhicules

Cette dotation permettra notamment l'acquisition de logiciels informatiques, d'une nouvelle balayeuse permettant l'amélioration de la propreté urbaine et du nettoyage des plages, et de canots de secours pour la sécurité des baignades.

Monsieur Christian Roger constate à la fois que le budget 2009 est parfaitement sincère avec les éléments annoncés et qu'il présente un bon niveau de report en section d'investissement.

Pour 2010, il note avec satisfaction une proposition d'investissement de 5,7 millions d'euros sans pour autant que la dette n'augmente.

Même si les choix politiques effectués par la municipalité ne sont pas les siens, il souligne qu'il s'agit de bons investissements correspondants aux besoins de la Ville. Il regrette toutefois que le rythme de réalisation des travaux du boulevard urbain ne permette pas une réalisation sur le mandat.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, il reconnaît qu'il appartient désormais aux collectivités de pallier de plus en plus aux différents manques de l'Etat comme par exemple en matière de sécurité publique, et note avec satisfaction la maîtrise de la masse salariale même si sa part reste importante.

La seule réserve qu'il émet concerne le fait que le contribuable va devoir encore payer avec une augmentation de la fiscalité de 2 % mais qui se traduira par une augmentation plus importante sur la feuille d'imposition liée à la révision annuelle des bases locatives par l'Etat.

Il conclut que si cela continue ainsi, lors du prochain budget, ils s'abstiendront peut être de voter contre.

Madame Martine Malpièce indique qu'elle a apprécié la tenue de la commission des finances qui leur a permis de poser des questions et d'obtenir des réponses claires.

Elle note avec satisfaction les efforts réalisés comme par exemple les projets de réfection des terrains de tennis ou du Centre des Mouettes mais également toutes les mesures prises en faveur des économies d'énergie. Elle conclut que la Ville va dans le bon sens.

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions.

S'agissant du projet du boulevard urbain central, il rappelle que le planning prévoyait la réalisation de ce projet sur 4 ou 5 ans en fonction de la capacité de financement de la Ville et des difficultés rencontrées. La première tranche concernant l'avenue de la Libération est considérée comme la plus difficile sur le plan technique et la seconde, avenue des Vignerons, comme la plus lourde sur le plan budgétaire. Ces éléments conditionnent donc le calendrier prévisionnel.

S'agissant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment en matière de personnel, il tient à préciser que la Ville n'ayant pas une politique d'externalisation de ses services, les dépenses prévues sur ce poste sont donc tout à fait raisonnables.

Enfin, concernant les taux d'impositions, il indique qu'à la différence de certaines communes qui lors des renouvellements de mandat augmentent les deux premières années de façon très importante leur taux d'imposition ou suppriment les abattements et se contentent ensuite de très légères augmentations, la municipalité de Frontignan a opté pour une augmentation progressive chaque année des impôts locaux en se basant sur l'augmentation de taux de l'inflation. Il souligne néanmoins que cette année l'augmentation prévue pourrait être légèrement supérieure à ce taux.

Pour conclure, il rappelle aux membres du conseil que si de nouvelles propositions de projets doivent être faites c'est maintenant qu'il convient de les faire.

Sans autre intervention, monsieur le maire clôt le débat. Conformément à la loi, il n'est pas procédé à un vote après le débat.

**19H57 Départ de M. Christian Roger (procuration donnée à M. Daniel Combettes)
19H57 Départ de Mme Pascale Gregogna (procuration donnée à Mme Nadine Despretz).**

2. Débat d'orientation budgétaire – Budget annexe du port de plaisance 2010.

Rapporteur : Pierre Bouloire.

Il est proposé d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire 2010 portant sur le budget annexe du port de plaisance.

20h00 Arrivée de Mme Sabine Koloskoff (fin de la procuration donnée à M. José Dantas).

I - ANALYSE DE LA GESTION 2009 (résultats provisoires)

I - 1 - SECTION D'EXPLOITATION

Montant du budget primitif + décisions modificatives	1 449 886 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	1 151 417 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	1 023 543 €
Résultat net pour l'exercice 2009 :	127 874 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur :	470 580 €

I - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant du budget primitif + décisions modificatives	466 190 €
Les recettes réalisées en 2009 s'élèvent à :	134 402 €
Les dépenses réalisées en 2009 s'élèvent à :	130 995 €

Résultat net pour l'exercice 2009 : **3 407 €**

Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur **4 086 €**

Résultat global de la gestion 2009 sans reprise des soldes antérieurs :	
- fonctionnement :	127 874 €
- investissement :	3 407 €
	<hr/>
	131 281 €
Résultat global de la gestion 2009 avec reprise des soldes antérieurs :	
- fonctionnement :	470 580 €
- investissement :	4 086 €
	<hr/>
	474 666 €

Les reports de dépenses d'investissement s'élèvent à 305 633 €, ils seront comblés par l'excédent d'investissement à hauteur de 4.086 €, et une mise en réserve de 301 547 € provenant de l'excédent de fonctionnement. Une partie du solde participera à l'autofinancement de la section d'investissement.

Fort de ces éléments, le conseil municipal peut dégager des perspectives pour 2010.

II - PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2010 POUR LE PORT DE PLAISANCE

II - 1 - SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

<u>CHAPITRE 70</u>	Travaux, prestations de service, vente de marchandises et locations	1 035 100
<u>CHAPITRE 74</u>	Subventions d'exploitation	66 000
<u>CHAPITRE 002</u>	Excédents antérieurs reportés	169 033
<u>CHAPITRE 042</u>	Quote-part des subventions d'investissement virée / compte de résultat	23 080
	TOTAL PROVISoire	1 293 213 €

DEPENSES

<u>CHAPITRE 011</u>	Charges à caractère général	482 000
	Taxe professionnelle	20 000
	Taxes foncières	62 000
		<hr/>
		564 000
<u>CHAPITRE 012</u>	Charges de personnel	400 000
<u>CHAPITRE 65</u>	Pertes pour créances irrécouvrables	5 000

CHAPITRE 66	Charges financières	11 000
CHAPITRE 67	Titres annulés sur exercice antérieur	57 000
CHAPITRE 69	Impôts sur les bénéfices	89 086
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	37 127
CHAPITRE 042	Dotations d'amortissement des immobilisations	130 000
TOTAL PROVISoire		1 293 213 €

II - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE 001	Excédent antérieur reporté	4 086
CHAPITRE 021	Virement de la section d'exploitation	37 127
CHAPITRE 040	Amortissements des immobilisations	130 000
CHAPITRE 10	Réserves facultatives	301 547
TOTAL PROVISoire		472 760 €

Monsieur Gérard Arnal souhaite apporter quelques précisions.

Il indique que la gestion du budget du port de plaisance de l'exercice 2009 dégage un excédent de fonctionnement de 470 580 € en fonctionnement et un excédent d'investissement de 4 086 €.

En 2010, il précise que sont prévus des travaux comme la réalisation d'un nouveau ponton, le dragage de l'avant port, le renouvellement de matériaux divers, la réalisation d'études de fond.

Il indique également qu'en 2010, le port sera amené à payer la deuxième tranche du rattrapage d'impôts sur les sociétés ainsi que les impôts de l'année et que la Ville compensera financièrement l'annulation partielle des titres des petits métiers de la pêche.

Sans autre intervention, M. le maire clôt le débat. Conformément à la loi, il n'est pas procédé à un vote après le débat.

3. Demandes de subvention pour les travaux de création de deux courts de tennis en terre battue synthétique.

Rapporteur : Michel Granier.

Dans le cadre de la gestion et de la programmation de ses équipements sportifs, la Ville investit chaque année dans l'entretien et la création de nouveaux équipements afin de satisfaire les besoins d'un réseau dynamique d'associations sportives.

Après les derniers investissements réalisés sur le club house et les terrains de football synthétiques de Frontignan, la ville envisage désormais de remettre à niveau certains équipements sportifs dédiés à la pratique du tennis.

La Ville dispose avenue des Carrières à Frontignan, d'un club house et de six courts de tennis dont deux en terre battue.

Ces équipements sont mis à disposition du FAC tennis, un des clubs historiques de la Ville, qui a formé des joueuses de niveau national et international comptant aujourd'hui près de 260 licenciés. Par ailleurs, ces équipements sont utilisés pendant le temps scolaire par les écoles et les collèges de Frontignan.

Ces infrastructures nécessitent aujourd'hui un plan de restauration dont la première étape consiste à transformer deux courts de tennis en terre battue synthétique. Une seconde tranche devrait être également réalisée pour rénover les quatre autres courts de tennis.

Le montant de cet équipement est estimé à 67.000 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et de la Fédération française de tennis.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil général de l'Hérault, du Conseil régional Languedoc-Roussillon et de la Fédération française de tennis.

4. Demandes de subvention pour la réalisation d'un espace multisports – quartier Calmette.

Rapporteur : Youcef el Amri.

Les jeunes de la cité Calmettes demandaient depuis longtemps la création d'un espace multi-sport d'accès libre leur permettant de pratiquer diverses activités sportives et ludiques.

Une première expérience a été réalisée par le passé mais l'équipement, mal adapté et mal positionné, n'a pas totalement répondu aux attentes des jeunes et des habitants de la cité.

A terme d'un travail partenarial engagé avec les différents acteurs intervenant sur ce quartier (ville, associations, jeunes, habitants..), la ville propose de créer une structure multi-sport de proximité en un lieu plus adapté à l'usage des jeunes et générant moins de nuisances pour les riverains de l'équipement.

Cette structure, d'accès libre, leur permettra de pratiquer diverses activités sportives comme le football, le hand-ball, et le basket notamment. Il créera également un lieu de convivialité et d'échange entre les jeunes et différents acteurs socio-éducatifs intervenant sur ce quartier.

Le montant de cette opération comprenant la structure et la préparation du sol et des abords est estimé à 67.000 € HT.

Afin d'aider la commune à financer cet équipement, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Hérault

Monsieur Daniel Combettes souhaite connaître le lieu choisit pour installer cet espace.

Monsieur le maire lui répond que pour l'instant rien n'est encore arrêté. Il s'agit juste aujourd'hui de faire une demande de subvention. Il précise que le choix de l'emplacement se fera en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Hérault.

5. Demandes de subvention pour les travaux d'enlèvement des galets sur la plage.

Rapporteur : Jean-Louis Patry.

Régulièrement pendant les tempêtes hivernales, certains secteurs du littoral de Frontignan sont envahis de galets dont la structure lithophagée empêche toute utilisation des plages et des zones de baignade tant par les habitants de la commune que par les touristes.

Soucieuse de maintenir un niveau de qualité et de sécurité de ses plages à l'approche de la saison touristique qui est un moment fort pour l'économie locale, la ville est amenée à déplacer ces galets sur le cordon littoral et à les utiliser pour restructurer notamment certains secteurs du cordon dunaire endommagés par les tempêtes.

Cette année n'échappant pas à ce phénomène d'apport de galets par la mer, la ville doit évacuer environ 500 m³ de galets.

Le coût de cette opération est estimé à 26 000,00 € HT.

Elle sera réalisée au printemps 2010.

Afin d'aider la commune à financer cette opération, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional Languedoc-Roussillon.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional Languedoc-Roussillon.

6. Avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire prescrivant à la société GDH la mise en œuvre de mesures de maîtrise du risque.

Rapporteur : Pierre Bouloire.

La Ville de Frontignan a été informée par les services préfectoraux d'un projet d'arrêté prescrivant des mesures complémentaires de maîtrise du risque à la société GDH, filiale du groupe BP, exploitant sur le territoire communal un des plus grands dépôts d'hydrocarbures de France.

Ce projet d'arrêté préfectoral, malgré de réelles avancées, est très largement insuffisant au regard de la sécurité de la population frontignanaise.

Monsieur le préfet, dans le cadre de ses pouvoirs de police de gestion des installations classées pour le protection de l'environnement (ICPE), envisage en effet, d'imposer à la société GDH la construction d'un ouvrage séparant ses installations des voies de circulation ferroviaires qui les bordent au sud.

La Ville de frontignan prend acte de ces avancées.

Mais de telles précautions demeurent désespérément absentes pour ce qui concerne la sécurité des populations, au nord de ces installations.

Or, les nouvelles analyses développées par l'exploitant et l'Etat en matière de connaissance du risque n'autorisent nullement une telle lacune.

En effet, la commune est désormais soumise, du fait de la présence de ce dépôt et des nouvelles connaissances scientifiques du risque, à un danger de cinétique rapide beaucoup plus dangereux par son caractère imprévisible et instantané que celui qui apparaissait dans les analyses précédentes.

Il ne s'agirait plus du risque dit « Boil Over », qui bien qu'ayant grevé de contraintes le développement urbain de la Ville de Frontignan pendant 10 ans, est dorénavant considérablement réduit du fait de l'évolution des connaissances scientifiques.

Il s'agirait d'un risque dit « UVCE », acronyme anglais pour « explosion d'un nuage gazeux non confiné ». Cette nouvelle connaissance du risque n'est pas sans rappeler le triste et désastreux événement survenu sur le site AZF à Toulouse.

La Ville s'est donc penchée avec attention sur les éléments qui fondaient l'Etat à estimer inutile d'imposer des mesures supplémentaires à l'exploitant en vue de la protection des populations.

Les services de l'Etat s'appuient notamment sur une étude de dangers produite par l'exploitant qui ne traite aucunement des conséquences sur le patrimoine privé des mesures de protection que la population serait bien obligée de mettre en œuvre pour sa propre sécurité. Il est inacceptable que l'évaluation des dommages matériels aux populations ne soit même pas abordée.

L'insuffisance manifeste de l'étude de dangers trahit une priorité donnée aux intérêts de l'entreprise au détriment de la sécurité de la population.

Ce point est évident, dès lors que les mesures de réduction du risque UVCE à la source n'ont pas été réellement étudiées, et se résument pour l'essentiel à modifier la catégorie de quatre bacs de catégorie B (essences) à C (distillats, gazoles).

Cette modification n'amène aucune contrainte nouvelle à l'exploitant puisque cela correspond à la situation historique de l'exploitation de ces bacs contenant déjà des produits de la catégorie C. Il est à noter que le scénario de diminution de la taille des cuves de catégorie B permettant de minimiser la portée de l'onde de choc n'a même pas été évalué.

Les mesures de maîtrise du risque interne à l'établissement, dont le coût ne serait sans doute pas disproportionné par rapport aux bénéfices attendus, doivent également être recherchées, comme le simple fait d'imposer la présence permanente de personnel qualifié à la lutte contre l'incendie.

Dès lors que l'étude de dangers devrait permettre de s'assurer que l'exploitation se fait dans des conditions économiquement acceptables à un niveau de risque aussi bas que possible compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation, la ville ne peut que relever son caractère incomplet.

Il est donc proposé au conseil municipal d'émettre un avis réservé sur ce projet d'arrêté préfectoral complémentaire en ce qu'il impose des mesures insuffisantes et d'exiger la production d'études complémentaires.

Monsieur le maire précise qu'en droit émettre un avis réservé équivaut à donner un avis négatif.

Il rajoute que la loi prévoit que la protection des populations doit conduire à une réduction des risques à la source. Or, ce n'est pas le cas dans cet arrêté préfectoral qui a la fâcheuse tendance à considérer que l'économie de l'entreprise c'est l'économie du site. Alors que pour la Ville, c'est l'économie de la British Pétroléum la société mère qui doit être concernée. Ce qui n'est pas la même chose.

C'est en raison de l'apparition de nouveaux risques pour la population, que la Ville demande à l'industriel d'agir et c'est pourquoi nous émettons un avis réservé sur cet arrêté.

Madame Martine Malpièce acquiesce totalement aux propos de M. le maire ainsi que M. Daniel Combettes.

Le conseil municipal a l'unanimité, émet un avis réservé sur ce projet d'arrêté préfectoral complémentaire en ce qu'il impose des mesures insuffisantes et exige la production d'études complémentaires.

7. Demande de tierce expertise au soutien des travaux du Comité local d'information et de concertation (CLIC).

Rapporteur : Pierre Boulidoire.

Au regard de leur impact sur la sécurité des populations et le développement de la ville de Frontignan, les problématiques de gestion des risques industriels inhérents à la présence du dépôt GDH devraient donner lieu à une gestion empreinte d'échanges et de concertation. Pourtant, seuls les services de l'Etat sont compétents en matière d'évaluation des sujétions à faire peser sur l'exploitant.

Ce monopole des compétences et des analyses est en partie compensé par la mise en place d'un organisme d'échange, le comité local d'information et de concertation.

La qualité des travaux de ce dernier est toutefois conditionnée par le caractère objectif des données qui lui sont soumises. Pour l'heure, ces données résident essentiellement en des études technico-économiques réalisées par l'exploitant qui ne prennent même pas la peine d'envisager, y compris dans des limites économiquement acceptables pour lui, la prescription de mesures supplémentaires.

Au regard de ces lacunes, le recours à des experts indépendants est une garantie supplémentaire de la protection de la population.

Or, l'article D 125-32 du code de l'environnement dispose que le comité local d'information et de concertation peut faire appel aux compétences d'experts reconnus pour réaliser des tierces expertises. Cette décision est prise à la majorité des membres de cet organe.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander officiellement à ce que le comité local d'information et de concertation se prononce sur le recours à une tierce expertise. Celle-ci sera destinée à parfaire l'information de ses membres sur la qualité des actions menées par l'exploitant du dépôt d'hydrocarbures installé sur le territoire de la Ville de Frontignan, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peut présenter cette installation.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, demande donc officiellement à ce que le comité local d'information et de concertation se prononce sur le recours à une tierce expertise. Celle-ci sera destinée à parfaire l'information de ses membres sur la qualité des actions menées par l'exploitant du dépôt d'hydrocarbures installé sur le territoire de la Ville de Frontignan, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peut présenter cette installation.

8. Observations sur la composition des collèges exploitants et salariés et proposition de nomination d'un représentant de la Ville au Comité local d'information et de concertation.

Rapporteur : Pierre Boulidoire.

En application du code de l'environnement, des comités locaux d'information et de concertation sur les risques, CLIC, peuvent être créés pour tout bassin comprenant des installations industrielles.

Le préfet de Région, préfet de l'Hérault, a constitué un CLIC, par arrêté préfectoral n°2005-1-1392 du 14 juin 2005 sur les communes de Sète et Frontignan notamment en raison de la présence sur le territoire de la commune de Frontignan du site GDH.

Le CLIC a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des collèges sur les actions à mener par l'exploitant des installations classées seuil « SEVESO », sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent présenter les installations.

Le CLIC est composé de 30 membres au plus, répartis en 5 collèges : administration, collectivités territoriales, exploitants, riverains, salariés. Les membres sont nommés par le préfet pour une durée de 3 ans renouvelable.

Par courrier du 18 novembre 2009, monsieur le Préfet transmettait à la commune un projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté de création du CLIC qui prévoit notamment une représentation importante des entreprises au travers des collèges "exploitants" et "salariés".

Alors que seul le dépôt d'hydrocarbures GDH est classé en seuil SEVESO et appelle à lui seul la mise en place de ce CLIC, y sont représentés les sociétés GDH, FLEXSYS, SAIPOL, les Silos de la Méditerranée et SOGEMA.

Ce collège paraît pléthorique et surtout entraîne une sous représentation des collectivités territoriales, au détriment des populations, point sur lequel il convient d'attirer l'attention des services préfectoraux.

Malgré ce, et pour ne pas nuire aux travaux de ce CLIC, il est nécessaire de proposer au préfet un représentant de la Ville de Frontignan pour siéger à cette instance.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir le désigner, tout en faisant part au préfet du souhait de la Ville que soit réduit le nombre de représentants au sein des collèges exploitants et salariés du CLIC.

Monsieur le maire propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est présentée.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. le maire comme représentant de la Ville au sein du CLIC, et demande au préfet que soit réduit le nombre de représentants au sein des collèges exploitants et salariés du CLIC.

9. Transfert de l'amodiation du lot 1 B de la zone technique du port de plaisance de Frontignan.

Rapporteur : Gérard Arnal.

Depuis le 1^{er} janvier 1993 et pour une durée de 31 ans, monsieur Philippe Kernéis est amodiataire du lot n°1b de la zone technique du port de plaisance de Frontignan, sur laquelle il exerce l'activité de voilerie dont l'enseigne commerciale est « clipper voile ».

Le 15 janvier 2003, M. Kerneis saisissait la ville de Frontignan d'une demande d'autorisation de sous amodiation au bénéfice d'une SARL créée pas ses soins, aux fins d'exercice de la même activité.

Après s'être assuré du respect des conditions réglementaires et contractuelles d'occupation, le conseil municipal agréait cette sous amodiation le 6 juin 2003.

La Ville est maintenant saisie d'une demande de transfert d'amodiation de monsieur Philippe Kernéis entrepreneur individuel, à ladite SARL pour la durée restant à courir de l'amodiation initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les conditions d'occupation n'étant en rien modifiées, il est proposé au conseil municipal d'autoriser ce transfert d'amodiation au bénéfice de la SARL « clipper voile » et d'autoriser monsieur Gérard Arnal, Maire adjoint, à signer la convention y afférente.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, autorise ce transfert d'amodiation au bénéfice de la SARL « clipper voile » et autorise monsieur Gérard Arnal, Maire adjoint, à signer la convention de transfert d'amodiation sus visée.

10. Autorisation de sous amodiation de la parcelle 1 A de la zone technique du port de plaisance de Frontignan.

Rapporteur : Gérard Arnal.

Par une délibération du 9 octobre 2008, le conseil municipal autorisait le transfert de l'amodiation de la parcelle 1a de la zone technique du port de plaisance de la société SME qui en était titulaire depuis 1994 à la société Lamy Marine, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028.

La société Lamy Marine se propose maintenant de sous amodier une partie de la parcelle 1A à la SARL Espace Plaisance, agent d'un concessionnaire Jeanneau pour un sous-loyer de 1.200 € par mois. Ce sous loyer, plus élevé que le loyer versé à la Ville par l'amodiataire, semble adapté à la valeur du bien ainsi mis à disposition (locaux commerciaux), le loyer versé par l'amodiataire ne visant quant à lui que le terrain nu.

La convention envisagée serait de deux années, et reflèterait les conditions du contrat d'amodiation.

L'activité de la société Espace Plaisance, portant sur la commercialisation de bateaux de plaisance, est conforme à la destination de la zone technique du port de plaisance.

Cette sous amodiation respectant les conditions propres à la zone technique du port de plaisance de Frontignan, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. Gérard Arnal, Maire adjoint, à signer la convention y afférente.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. Gérard Arnal, Maire adjoint, à signer la convention de sous amodiation sus visée.

11. Dépôt de la déclaration préalable des travaux en vue du transfert des locaux de l'état civil au rez de chaussée de la Maison Voltaire.

Rapporteur : Claude Léon.

Dans le cadre de la réorganisation des services au sein de la commune, la Ville envisage le transfert du service de l'état civil actuellement installé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville vers le rez-de-chaussée de la Maison Voltaire.

En effet, le service état civil occupe aujourd'hui une surface de 81m², trop exigüe par rapport à son fonctionnement.

Les travaux envisagés augmenteront la surface occupée en la portant à 130 m² permettant ainsi un meilleur accueil du public et une meilleure installation des nouvelles technologies biométriques nécessaires aux passeports et aux cartes d'identités.

Cette opération porte sur une réhabilitation complète des locaux du rez-de-chaussée de la Maison Voltaire. Elle prévoit ainsi, la conversion d'une fenêtre en porte pour l'accès du public au service de l'état civil, la mise en conformité électrique, la création d'un bloc sanitaire, une nouvelle distribution des cloisons, la réalisation de faux plafonds, de peintures, et de sols souples.

Par ailleurs, il est à noter que cette opération prévoit un réaménagement du service jeunesse occupant actuellement une partie des locaux et permettra également d'affecter le bloc sanitaire situé sous les montées d'escalier de la Maison Voltaire à l'usage du public fréquentant le parc.

A la vue de l'ensemble de ces travaux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer la déclaration préalable relative à cette opération.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer la déclaration préalable relative à cette opération.

12. Dépôt de la demande de permis de démolir et de la déclaration préalable de travaux en vue du projet de restauration du centre de loisirs les Mouettes.

Rapporteur : Jean-Louis Patry.

Lors de son conseil municipal du 25 janvier 2010, il a été demandé d'approuver la réalisation du projet de restauration du centre de loisirs les Mouettes et d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Caisse d'allocation familiale, de la Direction départementale jeunesse et sport et du Conseil général de l'Hérault.

Avant d'engager les travaux, il est nécessaire d'accomplir certaines formalités administratives et de déposer ainsi un permis de démolir et une déclaration préalable de travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer le permis de démolir et la déclaration préalable relatifs à cette opération.

En l'absence de remarque le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer le permis de démolir et la déclaration préalable relatifs à cette opération.

13. Convention tripartite entre la Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau, la S.C.O.P. Passerelles et la Ville de Frontignan dans le cadre du chantier de rénovation du centre de loisirs les Mouettes.

Rapporteur : Patricia Martin.

Dans le cadre du chantier de rénovation du centre de loisirs « les mouettes », l'association spécialisée Passerelles et la Mission locale d'insertion (MLI) se proposent de réaliser un chantier d'implication locale destiné à des jeunes en insertion.

Cette participation de l'association Passerelles se déroulera de mi-avril à début juin 2010, pour une durée de 8 semaines et s'adresse à 12 ou 15 jeunes entre 16 et 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle. Cette action est proposée par la Mission locale d'insertion.

Le financement de cette opération est le suivant :

- l'encadrement réalisé par Passerelles estimé à 12 000 € sera financé par la Mission locale d'Insertion.
- Les matériaux et matériels estimés à 5 600 € seront financés par la Ville de Frontignan.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention tripartite entre la Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau, la S.C.O.P. Passerelles et la Ville de Frontignan.

En l'absence d'observation, le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention tripartite entre la Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau, la S.C.O.P. Passerelles et la Ville de Frontignan.

14. Adhésion de la commune pour l'année 2010 au réseau associatif des villes du vin (RAVIVIN).

Rapporteur : Michel Sala.

Le réseau associatif des villes du vin (RAVIVIN) a pour objet de développer les relations et les échanges entre les différentes villes partenaires, d'assurer la coordination des manifestations promotionnelles, techniques et culturelles des vins de France, de favoriser la collaboration avec d'autres associations européennes pour préparer des projets concrets à caractère international.

Créé en 1997, RAVIVIN regroupe les villes de plus de 5 000 habitants, riches d'une Appellation d'origine protégée (AOP) sur leur territoire. Elle est présidée par Jean-Luc Bergeon, maire de Saint Christol (Hérault). RAVIVIN fait partie du réseau européen étendu RECEVIN, qui regroupe notamment les associations nationales de plusieurs pays.

Au regard de l'intérêt constant et du soutien manifeste que la Ville de Frontignan porte à la viticulture et aux viticulteurs, considérant les liens ancestraux qui unissent le terroir du muscat de Frontignan au territoire du même nom, considérant également l'apport économique, paysager, patrimonial et culturel de la viticulture locale, considérant par ailleurs l'importance de maintenir et de renforcer des liens européens et internationaux dans la droite ligne de l'action conduite depuis 10 ans à travers les rencontres Muscats du Monde, il est demandé au conseil municipal d'adhérer au réseau associatif des villes du vin (RAVIVIN) et de régler chaque année la cotisation annuelle correspondante s'élevant pour 2010 à 2.200 €, ainsi qu'un droit d'entrée payable uniquement la première année s'élevant à 500 €.

En l'absence de remarque, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer au réseau associatif des villes du vin (RAVIVIN) et de régler chaque année la cotisation annuelle correspondante s'élevant pour 2010 à 2.200 €, ainsi qu'un droit d'entrée payable uniquement la première année s'élevant à 500 €.

16. Questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour et en l'absence de questions diverses, monsieur Pierre Boulloire lève la séance à 20h55.

Signature du secrétaire de séance.